

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2013 (20h00)

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mme Corinne RINGUENOIRE.

Excusés : Mme Catherine BESSON (procuration donnée à Jocelyne CASTON), M. Olivier MIGNEREY, Mmes Martine DEUS, Roselyne RASPAIL (procuration à Jean-Michel CHAGNON).

Secrétaire de séance : Mme Martine COTTE.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

PROJET « ERIDAN » :

Le projet « ERIDAN » consiste pour GRTgaz à construire et à exploiter une canalisation de gaz naturel de 220 km, entre Saint-Martin-de-Crau (13) et Saint-Avit (26), ainsi que les ouvrages d'interconnexion aux extrémités, pour 500 millions d'euros. Ce projet répond à la nécessité de développer des capacités de transport de gaz naturel dans le sud-est du pays, afin de sécuriser les approvisionnements et fluidifier les échanges de gaz naturel tant en France qu'en Europe. Sa mise en service est prévue fin 2016. Le Maire indique que la Commune est appelée par la DREAL à émettre un avis sur la demande d'autorisation ministérielle déposée par GRTgaz le 11 septembre 2012 en vertu du Code de l'environnement. Il rappelle la réunion publique d'information organisée à Allex le 16 octobre 2012, avant d'exposer à nouveau les caractéristiques du projet. Il ajoute qu'une enquête publique permettra aux citoyens de s'exprimer individuellement courant 2013. Après exposé, le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet, sous réserve que GRTgaz respecte toutes les prescriptions figurant dans le cahier des charges, tiennent ses engagements vis-à-vis des riverains, des agriculteurs, des acteurs économiques afin que les gênes occasionnées soient minimales. Une attention particulière devra en outre être portée à la remise en état des terrains traversés, des surfaces exploitées, des voies et chemins communaux. De même, les distances d'enfouissement de la canalisation devront être maximales pour limiter tout risque d'endommagement.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Issue du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, la réforme prévoit d'étaler les 24h00 d'enseignement sur 4,5 jours au lieu de 4 jours, avec des journées de classes de 5h30 maximum, demi-journées de 3h30 maximum, et retour au mercredi matin travaillé. La prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 implique donc la mise en place d'un « temps éducatif » composé d'activités pédagogiques complémentaires dispensées par les enseignants, et d'activités périscolaires (culturelles, sportives, etc...) organisées par la collectivité. Ce dernier point appelle de nombreuses interrogations de la part des élus, des enseignants, et des parents d'élèves, sur le plan financier et organisationnel, malgré la mise à disposition du guide pratique édité par le Ministère de l'Education Nationale. Le Maire indique qu'un groupe de travail a été formé pour évaluer toutes les possibilités de mise en œuvre de cette réforme dès la rentrée 2013. Si de trop nombreuses difficultés apparaissent, la commune pourra solliciter une dérogation d'un an auprès du Directeur Académique, comme le prévoit la loi. Un rapide calcul permet d'avancer une dépense annuelle potentielle de 50 000 € pour la commune, soit environ 168 € par enfant. L'aide financière de l'Etat de 50 € par élève scolarisé ne sera versée que si la collectivité s'engage en 2013. Dans tous les cas, elle n'est pas reconductible. A titre d'information, Mme RINGUENOIRE indique qu'un questionnaire circule actuellement parmi les parents d'élèves de l'école publique. Le Maire ajoute qu'il doit assister le lendemain à une réunion sur le sujet à Crest. Les modalités de mise en place devraient encore être précisées. Ce point inscrit à l'ordre du jour n'a donc pas été soumis au vote de l'assemblée.

OGEC SAINT-MAURICE :

Modification du cautionnement de la Commune sur un emprunt

Le 6 septembre 2004, la Commune avait décidé d'apporter son cautionnement à l'OGEC Saint-Maurice, organisme gestionnaire de l'école privée, pour l'emprunt de 210 000 € (sur 20 ans, à taux révisable plafonné) qu'il a souscrit auprès de la Caisse d'Epargne. L'engagement de la Commune était alors fixé à 80 % du prêt. Pour la construction des sanitaires de l'école il y a quelques mois, l'OGEC a du recourir à un nouvel emprunt, dont le remboursement sera inclus dans l'emprunt initial renégocié. Ainsi, la dette en capital de l'OGEC s'élèvera à partir du 5 mars 2013 à 164 000 € remboursables en 144 mensualités (12 ans) au taux fixe de 2,74 %. Le Cautionnement apporté par la Commune sera limité à 50 %. Quinze conseillers acceptent ces nouvelles conditions. Un préfère s'abstenir.

TAXE DE SEJOUR : MODIFICATION DU REGLEMENT DE PERCEPTION

Par délibération en date du 3 décembre 2012, le Conseil municipal a instauré une taxe de séjour « au réel » sur le territoire communal. Il s'agit d'une taxe payée par les personnes séjournant à titre payant sur la Commune, prélevée par les hébergeurs, puis reversée à la Commune pour financer des actions de promotion en faveur du tourisme et à dynamiser la fréquentation touristique. Le Maire indique que le service chargé du contrôle de légalité à la Préfecture a émis trois observations sur le contenu de la délibération et du règlement de perception. Certaines catégories d'hébergement sont à distinguer, les conditions d'exonérations et de réductions sont à préciser, et le principe de taxation d'office est à supprimer. Le Maire propose aux conseillers les nouveaux tarifs et les nouvelles modalités de perception applicables à compter du 1^{er} mars 2013. Ils sont approuvés à l'unanimité.

CHEMIN PIETONNIER GUINIÈRE : ACQUISITION A L'AMIABLE DE TERRAIN

Le Maire rappelle aux conseillers que des travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier ont été réalisés le long de la RD 93 Route de Crest en 2006, et que les emprises de terrains nécessaires auxdits travaux sont en cours d'acquisition. Il rappelle à cet effet la première délibération prise le 24 septembre 2012. Après négociation à l'amiable, le Conseil Municipal donne son accord pour acquérir la parcelle ZI n° 279 (68 m²) appartenant à M. MARTINET et Mme POLLICAND, au prix de 12 €/m² correspondant à l'estimation de France Domaine.

PROJET DE FUSION DE ONZE SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'IRRIGATION AVEC LE SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS :

Le Conseil municipal a accepté le 24 septembre dernier le projet de fusion de huit syndicats intercommunaux d'irrigation (dont celui d'Alex-Montoison) en un Syndicat d'Irrigation Départemental appelé « Syndicat d'Irrigation Drômois », créé par arrêté inter préfectoral le 11 décembre 2012 dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Il est prévu qu'au 1^{er} janvier 2014, une deuxième vague de onze syndicats intercommunaux rejoigne le SID. Il s'agit des Syndicats Intercommunaux du Tricastin, de Loriol Clionsusclat, de Sevres-Erôme-Gervans, de Geysans-Peyrins, de Drôme Nord, d'Etoile-sur Rhône-Livron, de Larnage et environs, de l'ouest Romanais, du SI d'irrigation en Valloire et en Galaure, celui de Loriol-Grâne, et celui de Saint-Restitut. Tous les conseillers donnent leur accord.

NOUVEL HOPITAL DE CREST :

La construction du nouvel hôpital de Crest est achevée. Son ouverture est prévue dans les prochains mois. Ce nouvel hôpital est une chance pour Crest et tout le territoire Vallée de la Drôme. Il conforte le service des urgences, celui des soins palliatifs avec plus de lits, et permet de développer, l'offre de consultations de spécialistes et de chirurgie ambulatoire. Le Conseil de surveillance de l'hôpital soutenu par le Conseil municipal de la Ville de Crest considèrent que le développement de l'ambulatoire se ferait mieux avec le maintien de la chirurgie complète. Cette vision n'est pas partagée par l'Agence Régionale de Santé, qui propose le développement de la chirurgie ambulatoire et l'arrêt de la chirurgie complète. Considérant que ces activités sont organisées dans le cadre de la fédération de chirurgie avec le Centre hospitalier de Valence, le conseil municipal soutient le Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Crest, ainsi que le Conseil municipal de la Ville de Crest et confirme l'intérêt et l'importance qu'il y a pour le Centre Hospitalier de Crest de développer l'offre de chirurgie ambulatoire, tout en confortant l'activité de chirurgie complète.

DIVERS :

• Permis de construire et déclarations préalables accordés

Jean-Michel CHAGNON donne lecture des dossiers instruits depuis le 3 décembre 2012. Un permis a été accordé pour l'extension d'une habitation. Douze déclarations préalables ont été accordées (abris, ouvertures, clôtures, créations de terrasse, poses de panneaux solaires).

• Intervention des adjoints et présidents de commissions

Mme Jocelyne CASTON, adjointe à la communication, annonce que la gazette annuelle sera distribuée dans les prochains jours.

Mme Bernadette GOLIN, conseillère déléguée aux associations, rappelle que la 1^{ère} édition de la course cycliste « La Drôme classic » a lieu ce samedi 23 février 2013 ; les préparatifs s'achèvent. 144 coureurs professionnels sont engagés sur ce parcours de 193 kilomètres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h00.